



Feuillet N° 2016-0001

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

Séance du 21 MARS 2016

Le vingt et un mars deux mille seize à dix heures les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars 2016 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Pierre MOLLAND :

Présents : Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme GRANGE Arlette, Mme HUGUES Adeline, M. LEYDIER Gérard, M. MARIOTTE Daniel, Mme REVERTEGAT Mireille, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration : aucune

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.

2016-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - CCAS

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le C.C.A.S. de Châteauneuf de Gadagne

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DELIBERE

Article unique : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 pour le C.C.A.S. de Châteauneuf de Gadagne par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

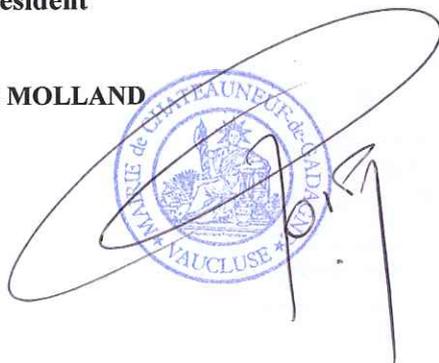
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

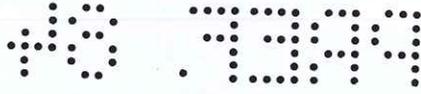
**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 01/04/2016
Transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016
Certifié exécutoire le 01/04/2016

Le Président

Pierre MOLLAND





Feuillet N° 2016-0003

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---00000---

Séance du 21 MARS 2016

Le vingt et un mars deux mille seize à dix heures les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars 2016 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Pierre MOLLAND :

Présents : Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme GRANGE Arlette, Mme HUGUES Adeline, M. LEYDIER Gérard, M. MARIOTTE Daniel, Mme REVERTEGAT Mireille, Mme SUAUCOR Corinne, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration : aucune

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 21 MARS 2016

2016-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Considérant le projet de compte administratif 2015 du C.C.A.S.,
 Considérant la délibération 2016-01 portant approbation du compte de gestion 2015,
 Mme Suau ayant été désignée comme Président de séance,
 Monsieur le Président ayant quitté la salle,
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

DELIBERE

Article un : prend acte de la présentation du compte administratif du C.C.A.S. qui peut se résumer ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	35 585,00	18 250,00	53 835,00
Titres de recettes émis	24 914,17	16 358,91	41 273,08
Réduction de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	24 914,17	16 358,91	41 273,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	35 585,00	18 250,00	53 835,00
Mandats émis	0,00	13 034,88	13 034,88
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	0,00	13 034,88	13 034,88
RESULTAT			
Excédent	24 914,17	3 324, 03	28 238, 30
Déficit			

Sections	RESULTAT 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
Investissement	10 671,43	0,00	24 914,17	35 585,60
Fonctionnement	26 914,17	24 914,17	3 324,03	5 324, 03
TOTAL	37 585,60	24 914,17	28 238,20	40 409,63

Article deux : approuve le compte administratif 2015 du C.C.A.S. tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats sont résumés à l'article un.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 01/04/2016
 Transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016
 Certifié exécutoire le 01/04/2016

Le Président
Pierre MOLLAND

COMMUNE de CHATEAUNEUF-DE GADAGNE

(Vaucluse)

---oo0oo---

Séance du 21 MARS 2016

Le vingt et un mars deux mille seize à dix heures les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars 2016 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Pierre MOLLAND :

Présents : Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme GRANGE Arlette, Mme HUGUES Adeline, M. LEYDIER Gérard, M. MARIOTTE Daniel, Mme REVERTEGAT Mireille, Mme SUAOU Corinne, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration : aucune

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.



2016-03 AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Considérant la délibération 2016-02 portant approbation du compte de administratif 2015,
 Considérant que la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de €,
 Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de décider de l'affectation de ce résultat,
 Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

DELIBERE

Article unique : décide d'affecter le résultat comme suit :

A – solde de fonctionnement de l'exercice	3 324,03
B - Solde antérieur	2 000,00
C - Résultat de fonctionnement à affecter	5 524,03
D – Résultat d'investissement Excédent de financement	35 585,60
E -Solde des restes à réaliser	0,00
F- Excédent de financement en investissement = D+E	35 585,60
Affectation de C en recettes de fonctionnement (002)	5 524,03
Affectation de C en recettes d'investissement (1068)	0,00

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 01/04/2016
 Transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016
 Certifié exécutoire le 01/04/2016

Le Président

Pierre MOLLAND

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

Séance du 21 MARS 2016

Le vingt et un mars deux mille seize à dix heures les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars 2016 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Pierre MOLLAND :

Présents : Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme GRANGE Arlette, Mme HUGUES Adeline, M. LEYDIER Gérard, M. MARIOTTE Daniel, Mme REVERTEGAT Mireille, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration : aucune

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.



2016-04 BUDGET PRIMITIF 2016- C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu les délibérations n° 2016-02 et 2016-03,
Considérant le budget proposé pour l'exercice 2016,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

DELIBERE

Article unique : approuve, tel qu'annexé, le budget primitif 2016 du C.C.A.S. qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 21 024 €
- En section d'investissement à 35 585 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 01/04/2016
Transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016
Certifié exécutoire le 01/04/2016

Le Président

Pierre MOLLAND

A handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de CHATEAUNEUF-de-GADAGNE' and 'VAUCLUSE *84*'. The signature is written in a cursive style.


COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

Séance du 21 MARS 2016

Le vingt et un mars deux mille seize à dix heures les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars 2016 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Pierre MOLLAND :

Présents : Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme GRANGE Arlette, Mme HUGUES Adeline, M. LEYDIER Gérard, M. MARIOTTE Daniel, Mme REVERTEGAT Mireille, Mme SUAOU Corinne, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration : aucune

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.

2016-05 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil d'administration de reconduire la subvention de 600 € attribuée à l'association « LE THOR TOUS ENSEMBLE POUR TOUS » qui accueille les demandes de personnes domiciliées à Châteauneuf de Gadagne pour leur accorder les aides (bons alimentaires-vêtements...). Il est également proposé d'attribuer une subvention de 400 € au secours catholique.

DELIBERE

Article un : décide d'accorder une subvention de 600 € à l'association « LE THOR TOUS ENSEMBLE POUR TOUS » pour l'année 2015 et une subvention de 400 € au secours catholique

Article deux : dit que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2016

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

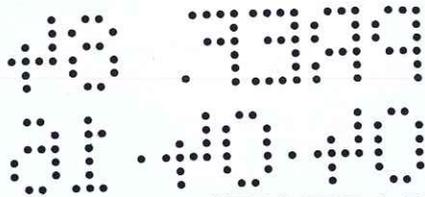
**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 01/04/2016
Transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016
Certifié exécutoire le 01/04/2016

Le Président

Pierre MOLLAND





Feuillet N° 2016-0011

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---00000---

Séance du 21 MARS 2016

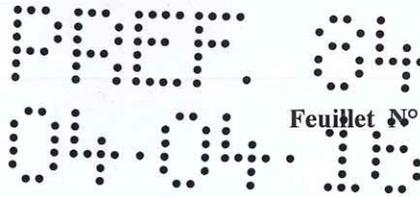
Le vingt et un mars deux mille seize à dix heures les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars 2016 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Pierre MOLLAND :

Présents : Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme GRANGE Arlette, Mme HUGUES Adeline, M. LEYDIER Gérard, M. MARIOTTE Daniel, Mme REVERTEGAT Mireille, Mme SUAUCORINNE Corinne, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration : aucune

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.





Séance du 21 MARS 2016

2016-06 : FONDS DEPARTEMENTAL UNIQUE DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Ce fonds a pour vocation l'attribution d'aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès d'un nouveau logement, pour le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'EDF, de GDF ou de téléphone.

Ce fonds est géré par la C.A.F. Pour que les administrés d'une commune puissent en bénéficier, il faut qu'une contribution soit versée qui est calculée en fonction du nombre d'habitants

A titre indicatif, en 2013 il y a eu, pour notre commune, 11 bénéficiaires de ces aides pour un montant total de 2725 € et en 2014 10 bénéficiaires pour un montant global de 1792 €

DELIBERE

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

Vu le B.P. 2016

Considérant le montant par habitant de la participation au F.D.U.S.L. Considérant l'intérêt pour la commune de souscrire à ce fonds pour que ses administrés puissent bénéficier des aides qui y sont attachées

Article un : Décide de participer au fonds départemental unique de solidarité pour le logement pour l'année 2016

Article deux : dit que les crédits sont inscrits au budget 2016 du C.C.A.S.

POUR : 9 CONTRE : 9 ABSTENTIONS : 0

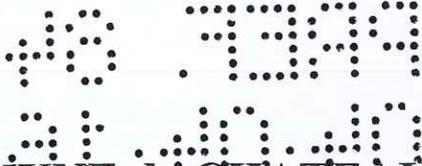
Affiché le 01/04/2016

Transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016

Certifié exécutoire le 01/04/2016

Le Président

Pierre MOLLAND



Feuillet N° 2016-0013

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)
---oo0oo---

Séance du 21 MARS 2016

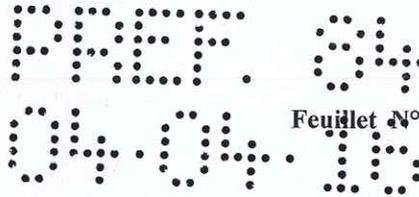
Le vingt et un mars deux mille seize à dix heures les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 15 mars 2016 se sont réunis, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Pierre MOLLAND :

Présents : Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme GRANGE Arlette, Mme HUGUES Adeline, M. LEYDIER Gérard, M. MARIOTTE Daniel, Mme REVERTEGAT Mireille, Mme SUAUCORINNE Corinne, Mme VAUTRIN Martine.

Procuration : aucune

Mme CHAMBARLHAC Liliane a été nommée secrétaire de séance.





Séance du 21 MARS 2016

2016-07 : Mutuelle Village :

DELIBERE

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant la possibilité pour le C.C.A.S. de souscrire un contrat Mutuelle Village afin de faire bénéficier aux habitants de la commune qui le souhaitent, de tarifs préférentiels négociés pour eux par le C.C.A.S

Considérant le contrat proposé par la Mutuelle Générale d'Avignon

Article un : approuve le contrat collectif ci annexé

Article deux : autorise M. le Président à le signer

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Affiché le 01/04/2016

Transmis au contrôle de légalité le 01/04/2016

Certifié exécutoire le 01/04/2016

Le Président

Pierre MOLLAND